

## Poste parent à combler (milieu familial) au sein du conseil d'administration



Centre de la petite enfance  
Québec-Centre inc.

**Nous sommes présentement à la recherche d'un parent désirant s'impliquer au sein de notre conseil d'administration.**

Vous désirez poser votre candidature? Vous pouvez communiquer avec nous aux différentes coordonnées ci-dessous ou vous adresser directement à l'administration. Votre candidature sera transmise aux membres du c.a., qui vous convoqueront à leur réunion **du 19 septembre.**

En effet, le conseil d'administration rencontrera toutes les personnes intéressées à y siéger et fera son choix parmi l'une d'entre elles. Nous vous informons que le parent qui occupera le poste devra se représenter lors de la prochaine assemblée générale et être élu par les membres.

*Ceux qui ont fait l'expérience de s'impliquer dans les décisions de leur centre de la petite enfance en occupant un poste au conseil d'administration nous exprimaient qu'ils en tiraient de grands bénéfices personnels.*

**Veillez nous transmettre votre candidature  
d'ici le 16 septembre 2010**

Au 2000, 1ère Avenue, Québec (Québec) G1L 3M5  
Par téléphone (418) 647-2543, par fax (418) 647-4969 ou  
par courriel: [cpequect@mediom.qc.ca](mailto:cpequect@mediom.qc.ca)

Pour plus d'informations au sujet de notre organisation, nous vous invitons à visiter notre site internet : [www.cpequebeccentre.com](http://www.cpequebeccentre.com)

**Brèves explications concernant l'implication et les exigences pour une personne qui désire siéger au sein du conseil d'administration**

### Vos responsabilités:

Participer activement aux réunions afin de définir les orientations et rendre des décisions bénéfiques pour une saine gestion du CPE.

### Les qualités requises sont:

- Avoir de la facilité à discuter en groupe et à participer à la prise de décision;
- Avoir de la facilité à exprimer ses opinions avec clarté et respect;
- Savoir agir et prendre des décisions avec impartialité et objectivité;
- Être une personne discrète, les dossiers étant confidentiels;
- Avoir la capacité de prendre des décisions en suivant le principe : « En bon père ou mère de famille ».

### Le temps qui vous sera demandé:

Une réunion aux 4 à 6 semaines, à l'exception des mois de juillet et août où il y a relâche. En cas d'urgence, d'autres réunions peuvent s'ajouter. L'horaire et le calendrier sont établis en concertation lors de nos réunions.

### Clarification sur l'éligibilité

**Poste parent usager des services de garde fournis en milieu familial :** parent d'un enfant (ou la personne qui en tient lieu, un membre par famille) qui est inscrit à des services de garde fournis en milieu familial. Le parent d'un enfant qui sera inscrit devra avoir complété une inscription.

Seuls les membres en règle peuvent être élus administrateurs de la Corporation. De plus, aucun administrateur ne peut être frappé d'un des empêchements à la délivrance de permis prévus aux paragraphes 2 à 6 de l'article 26 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance. (L.Q. 2005, c.47).

### Les frais remboursables:

Vos frais de kilométrage et de gardiennage lors des réunions du conseil vous seront remboursés.